Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026099-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Eure

Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Séance du 22/09/2026

Date de convocation : 15/09/2026

Effectif légal du conseil de communauté : 69
Nombre de délégués en exercice : 69

Le 22 septembre 2026 à 17 heures, s'est réuni à Lieurey, le conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge légalement convoqué, sous la présidence de Jacques ENOS.

Etaient présents : P. CAPRON – JP. BAROFFIO – S. GRISEL – O. BOURDON – O. HERANVAL - P. CAUCHE - J. DAHLKE – R. LAFFAY – V. LEBOCEY - MP. LEBLANC – E. PLAZIAT – R. LEGAY –– JN. JOUBERT – E. BELLENCONTRE – P. LEGROS – R. SEBIRE - D. TREFOUEL – A. MATHE DUVAL – O. HELLOT - J. DUVAL – C. BELLENCONTRE, suppléant de C. JOUAS – S. POSTEL, suppléante de A. DRINIC – C. LABBE – P. VAUTIER – C. CARDON – C. VERKINDER – M. PARIS TOUQUET – JP. RACINE – F. DELABRIERE – Jacky DUVAL – P. LEROUX – P. HAGRON – S. BREMS – A. PESNEL - G. DELAVAZE – Daniel BLONDEL, suppléant de D. DELABRIERE – J. ENOS – C. LAKITS – L. VERMEULEN – V. VITTECOQ WOLFF - J. GARANCHER - JC. BEAUCHE – E. LEROUX – G. SEBIRE – A. PILLIN - S. DUVAL – S. CHERON – J. DORLEANS – C. NICOLAS – AM. ROELENS – G. TOURAINE – C. LEFEBVRE – R. PEUFFIER – JP. CAPON– C. FAMERY – M. BREQUIGNY – MF. LARROQUELLE - V. CAREL – N. CANIVET, suppléante de MA. RABEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

E. LOIR ayant donné pouvoir à J. DAHLKE.

C. VILLEY ayant donné pouvoir MP. LEBLANC.

G. PARIS ayant donné pouvoir M. PARIS-TOUQUET.

J. VAREA NAVARRO ayant donné pouvoir à MF. LARROQUELLE.

H. RICHARD LECUYER ayant donné pouvoir à M. BREQUIGNY.

Absents excusés : E. VIQUESNEL – J. GORAIN - C. JOUAS - A. DRINIC – K. CLOUET - J. PETIT - D. DELABRIERE - F. CHARTIER - MA. RABEL.

Secrétaire de séance : E. LEROUX.

Délibération n° 2026/099

EQUIPEMENTS SPORTIFS
Rénovation énergétique du gymnase à Lieurey
Avenant aux marchés de travaux – Lots 1, 2, 3 et 5

La collectivité a inscrit dans le contrat de territoire 2023 – 2027 la fiche action n°7 « rénovation énergétique du gymnase à Lieurey ».

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026099-DE

Dans le cadre de ces travaux en cours, monsieur le président explique qu'il convient de régulariser les marchés de travaux des entreprises pour tenir compte des modifications techniques apportées au programme initial des travaux.

Ces avenants prennent en compte les modifications demandées ainsi que le nouveau coût financier.

➔ **LOT 01 – Gros Œuvre - Gagneraud Construction / Avenant 01**

Proposition d'avenant : Ajustements programme - suppression casquette, modification extension n°3, allongement mur du local stockage Dojo

Rappel du montant initial du marché – Lot 01
Montant HT : 340 000.00 € / Montant TTC : 408 000.00 €
Montant de l'avenant n° 1 :
Montant HT : 11 345.92 € / Montant TTC : 13 615.10 €

Nouveau montant du marché - lot 01 :
Montant HT : 351 345.92 € / Montant TTC : 421 615.10 €

➔ **LOT 02 – Charpente Bois – Bardage Bois Poyer Charpente / Avenant 01**

Proposition d'avenant : Ajustements programme - suppression élément bois mélèze pour épines (B7-3 du DPGF)

Rappel du montant initial du marché – Lot 02
Montant HT : 264 548.67 € / Montant TTC : 317 458.40 €
Montant de l'avenant n° 1 :
Montant HT : -3 915.00 € / Montant TTC : -4 698.00 €

Nouveau montant du marché - lot 02 :
Montant HT : 260 633.67 € / Montant TTC : 312 760.40 €

➔ **LOT 03 – Etanchéité – Couverture - ENC CGB / Avenant 01**

Proposition d'avenant : Ajustements programme – réfection complète de la toiture terrasse.

Rappel du montant initial du marché – Lot 03
Montant HT : 81 585.78 € / Montant TTC : 97 902.94 €
Montant de l'avenant n° 1 :
Montant HT : 26 312.32 € / Montant TTC : 31 574.78 €

Nouveau montant du marché - lot 03 :
Montant HT : 107 898.10 € / Montant TTC : 129 477.72 €

➔ **LOT 05 – Menuiseries extérieures – Aluminium, Métallerie – Société nouvelle Buray et Fils / Avenant 01**

Proposition d'avenant : Ajustements programme – changement de menuiseries et suppression des châssis.

Rappel du montant initial du marché – Lot 05
Montant HT : 145 900.00 € / Montant TTC : 175 080.00 €
Montant de l'avenant n° 1 :
Montant HT : -13 268.54 € / Montant TTC : -15 922.25 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026099-DE

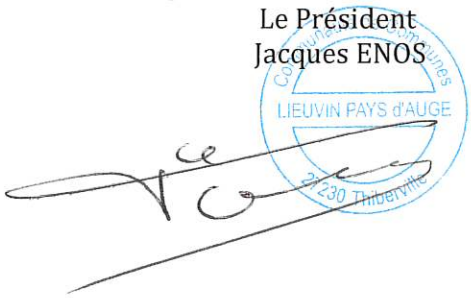
Nouveau montant du marché - lot 05 :
Montant HT : 132 631.46 € / Montant TTC : 159 157.75 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, :

- Approuve l'avenant n° 1 du lot 01 énuméré pour une plus-value de : 11 345.92 € HT ;
- Approuve l'avenant n° 1 du lot 02 énuméré pour une moins-value de 3 915.00 € HT ;
- Approuve l'avenant n° 1 du lot 03 énuméré pour une plus-value de : 26 312.32 € HT ;
- Approuve l'avenant n° 1 du lot 05 énuméré pour une moins-value de : -13 268.54 € HT ;
- Approuve le nouveau plan de financement annexé à cette délibération.
- Autorise le Président à signer les avenants, devis et tous documents nécessaires à ces avenants.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Président
Jacques ENOS



Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026099-DE